

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération  
n°2024.016

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 18 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 14  
Présents : 13  
Procurations : 1  
Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mars 2024

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY Liliane,  
DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique, JALBY Jean-  
Paul, MAITREPIERRE Aline, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,  
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corine.

**Absents avec procuration :**

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES Christian.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : M. NOEL Patrick

**Objet:**  
**Budget primitif  
2024**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 lequel a été examiné  
par la commission des Finances le 6 mars 2024.  
Le vote du Budget primitif 2024 s'effectue par chapitres.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE le budget primitif 2024.

DELEGUE à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de  
crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite  
de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement (à l'exception des  
crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Et ont signé les Membres Présents  
Pour extrait conforme,  
à Saint-Satur, le 26 mars 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. NOEL Patrick

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
et de la publication en ligne  
le 27 mars 2024

